



Une banque a t elle le droit de revenir sur un dossier deja signe

Par **helene**, le **18/05/2009** à **10:47**

Bonjour,

Nous avons fait la demande aupres de notre banque d'un crédit d'un montant de 32500 euros

Demande de dossier acceptée par la commission de banque ainsi que par l'assurance

Notre banque vient de nous dire qu'il n'est plus possible de pretendre à ce crédit

Cela est-il légal

Vous en remerciant par avance